Initiatives ministérielles

structure économique régionale. Il contribuera de plus à la préservation du patrimoine industriel régional.

d) La responsabilité des différents contrats relève du CII. [Traduction]

Le vice-président: Une réponse a été fournie à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le vice-président: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je croyais qu'on allait revenir aux questions posées avant la période des questions? Est—ce bien cela?

Le vice-président: Je suis désolé, je n'ai pas compris la question parce que je m'entretenais avec le greffier.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je faisais allusion à la procédure qui consiste à revenir aux questions soulevées avant la période des questions, avant la fin du débat. Allons—nous poursuivre le débat?

Le vice-président: Le débat se poursuit parce que la secrétaire d'État n'est pas revenue à la Chambre.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, plusieurs journaux rapportaient que le ministre de la Justice était d'avis que seuls les policiers et les militaires devaient posséder des armes à feu.

Nous avons épluché le projet de loi C-68 et je constate, et tous les Canadiens ne tarderont pas à constater, que le ministre a accompli le premier pas vers la réalisation de son objectif personnel.

À la lecture de cette mesure législative, il apparaît clairement que le ministre de la Justice et ses collègues du Cabinet confondent le contrôle des armes à feu et le contrôle de la criminalité. Quiconque consacre quelques heures d'étude à cette question a tôt fait de se rendre à l'évidence qu'il n'existe aucun lien entre le contrôle de l'utilisation licite des armes par des citoyens respectueux de la loi et la réduction de la criminalité.

Le ministre de la Justice ne peut pas nous dire concrètement comment le contrôle des armes à feu et leur enregistrement vont contribuer à réduire la criminalité, et le Bloc n'est pas plus précis sur le sujet. Le ministre continue d'affirmer que les chefs de police ont demandé cette mesure. Il ne peut pas se retrancher constamment derrière cet argument. Tôt ou tard il devra répondre à ses propres questions. Il doit défendre sa mesure législative en invoquant des raisonnements convaincants et ne pas attendre que des gens de l'extérieur de la Chambre viennent à sa rescousse.

• (1520)

Si la colère transparaît dans ma voix, c'est que je n'exprime pas seulement ma déception, mon mécontentement et ma révolte à l'égard des mesures législatives onéreuses, inopportunes, bureaucratiques et inefficaces du gouvernement libéral. J'exprime aussi l'intense indignation manifestée par mes électeurs dans les mille lettres et plus que j'ai reçues, dans les centaines de conversations téléphoniques que j'ai eues, dans les rencontres que j'ai faites dans les rues des localités de ma circonscription, de même que l'indignation de tous ces gens croisés dans des rassemblements de citoyens responsables et respectueux des lois, que ce soit en Saskatchewan, à Terre-Neuve, en Alberta ou en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement doit tenir compte de l'indignation de ces gens que je rencontre dans toutes les régions du pays.

J'appuie les dispositions du projet de loi du gouvernement qui prévoient des peines plus sévères pour les criminels violents et qui visent à contrôler la contrebande d'armes à feu. J'appuie ces mesures parce qu'elles vont vraiment faciliter le contrôle de la criminalité. Les lois ne rendent pas les gens meilleurs, mais elles aident à contenir le mal.

Par ailleurs, étant donné qu'aucune preuve, aucun argument convaincant ne révèle que la population sera plus en sécurité, grâce à l'enregistrement des armes à feu, je m'opposerai aux propositions inefficaces d'enregistrement des carabines et des fusils de chasse, à l'interdiction des armes à feu ou à toute autre mesure qui restreindrait davantage la propriété des armes de poing, des armes à feu d'allure effrayante, des pistolets semi—automatiques, des arbalètes et même des armes jouets imitant les vraies.

Si le Parti libéral peut démontrer que l'enregistrement de toutes les armes à feu constitue le moyen le plus économique d'améliorer la sécurité publique, de réduire les crimes avec violence et de sauver le plus grand nombre de vies possible, la plupart des Canadiens et moi-même appuierons ses propositions. Or, il n'a pas démontré qu'il s'agissait de la méthode la plus économique. Puisqu'il est incapable de relever ce défi, nous devons nous opposer à cette mesure législative.

Je répète mon opinion personnelle. Je suis favorable à des mesures économiques de contrôle des armes à feu qui améliorent la sécurité publique et réduisent l'utilisation d'armes à feu dans un but criminel. Et si mon parti forme le gouvernement, je travaillerai à l'abolition de mesures inefficaces de contrôle des armes à feu qui n'atteignent pas ces objectifs.

Un autre principe énoncé dans la constitution du Parti réformiste dit que le devoir qu'ont tous les députés envers leurs électeurs l'emporte sur l'obligation qu'ils ont envers leur parti politique. Les députés réformistes ont le devoir de défendre les désirs de leurs électeurs sur cette question. J'espère seulement